



FAQ Covid-19 - Questions fréquemment posées

Vous recherchez une information concernant la crise sanitaire ? Les questions les plus fréquemment posées sont recensées dans notre FAQ selon différents thèmes. Un lien « Poser une question » situé en bas de page vous permet également de nous écrire si vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question.

Affichage des résultats 1 à 10 sur 52 au total.

CULTURE

Confinement phase 2 : Puis-je me rendre aux Archives pour consulter des documents ?

A la suite des annonces présidentielle et gouvernementales, la salle de lecture des archives ouvre à nouveau au public à compter de demain mercredi 2 décembre, selon un protocole sanitaire strict.

Retrouvez tous les infos sur [le site des Archives](#)

CULTURE

Confinement phase 2 : Est-ce que je peux me rendre dans une médiathèque brestoise ?

Conformément aux règles nationales, les médiathèques brestoises ouvrent à partir de mardi 1er décembre, en adaptant leurs propositions au contexte sanitaire.

Retrouvez toutes les informations, adaptations et horaires sur [la page des médiathèques](#)

ENVIRONNEMENT - COVID-19, ESPACES VERTS

Quand les aires de jeux vont-elles rouvrir ?

Les aires de jeux et terrains multisport sont ouverts au public à compter du samedi 28 novembre. **Les skateparks restent fermés.**

ECONOMIE, COMMERCE ET MARCHÉS

Les commerces sont-ils ouverts ces prochains dimanches ?

Afin de permettre une extension des plages d'ouvertures pour raisons sanitaires et économiques, le préfet du Finistère autorise à titre exceptionnel l'ouverture des commerces les dimanches 29 novembre et 6 et 13 décembre 2020.

Pour les dimanches suivants, la préfecture engage les consultations nécessaires en vue de prolonger le dispositif au-delà de la mi-décembre, l'autorisation donnée en urgence ne permettant pas légalement d'autoriser une ouverture au-delà de trois dimanches.

HANDICAP, SOLIDARITÉ

Quelles sont les mesures prises pour les personnes en situation de handicap et seules ?

Tout comme pour le premier confinement différentes mesures ont été prises : elles sont consultables sur la page [Personnes en situation de handicap](#).

ECONOMIE, COMMERCE ET MARCHÉS - COVID-19

Que font la ville de Brest et Brest métropole pour les commerçants et leur appel de CFE (cotisation foncière des entreprises) à échéance du 15 décembre ?

Brest métropole n'a pas prévu d'exonération de CFE pour l'année 2020. On peut néanmoins indiquer que la collectivité soutient les commerçants et artisans ayant des difficultés de trésorerie à travers sa participation au fonds régional [Covid Résistance](#) et son dispositif [Covid résistance +](#). Par ailleurs, des actions de promotion du commerce et de l'artisanat sont mises en œuvre actuellement, comme la **mise à disposition de la plateforme e-commerce « Ma ville, mon shopping »**.

Le service relations entreprises de Brest métropole reste à l'écoute de la personne : relations-entreprises@brest-metropole.fr / 02 98 33 50 50

MASQUES ET MESURES BARRIÈRE - COVID-19

Je pense avoir des symptômes du Covid-19. Quelle est la marche à suivre ?

Vous avez des symptômes du Covid-19 ? Vous êtes isolé chez vous après avoir été diagnostiqué positif ? Vous êtes « cas contact » et vous cherchez la marche à suivre ? Vous souhaitez obtenir des recommandations pour un proche ?

Le site **MesConseilsCovid**, mis en place par le ministère des Solidarités et de la Santé, vous apporte des conseils personnalisés en 3 minutes pour adopter le bon comportement contre le virus, en fonction de votre situation et de votre santé.

[Plus d'informations](#).

EDUCATION, ETUDIANT, SOLIDARITÉ

Quels sont les horaires d'ouverture de l'épicerie solidaire et sociale étudiante ?

L'épicerie solidaire et sociale étudiante, l'**AGORAé** ouvre ses portes du lundi au jeudi de 14h à 18h et le vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h à l'UBO, UFR Sciences, 6 avenue Le Gorgeu à Brest. Ils sont joignables également par [mail](#).

EDUCATION, ETUDIANT, SOLIDARITÉ

Les restaurants universitaires sont-ils ouverts ?

L'ensemble des restaurants universitaires sont ouverts et proposent des plats chaud et froid à emporter uniquement. Ils sont ouverts aux horaires habituels.

A noter, à partir du lundi 16 novembre, le restaurant universitaire de Kergoat ouvrira le soir de 18h30 à 20h (au lieu de 18h45-20h15).

SPORT/BALADES

Qu'est-ce qui est autorisé concernant la pratique sportive en période de confinement ?

Le ministère des sports précise les modalités en ce qui concerne la pratique sportive durant ce nouveau confinement. Les sports collectifs sont interdits et le sport individuel autorisé sous certaines conditions. Plus de détails : [applications sanitaires pour le sport](#)



Votre question n'a pas trouvé de réponse ?
Contactez-nous !

[POSER UNE QUESTION](#)

Dernière mise à jour le : **19 novembre 2020**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30